

Documents à joindre obligatoirement :

- Copie de la carte d'identité ou du livret de famille
- Attestation d'assurance (responsabilité civile)

VILLE D'ISSOIRE
DRH / Service Recrutement
2 rue Eugène GAUTTIER
63500 ISSOIRE
04.73.89.03.54



Pour les mineurs :

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) Madame, Monsieur
.....père, mère ou tuteur légal (1),
autorise ma fille, mon fils (1)
né(e) le
àdemeurant
.....
code postal Ville
tél
tél en cas d'urgence
à participer à l'activité « Argent de poche » et accepte qu'il (elle)
effectue une action au profit de la collectivité d'une durée de 3h30, pour
la rétribution d'une bourse de 15 euros, d'une entrée au centre
aqualudique d'Issoire, d'une entrée au Laser game d'Issoire, d'un bon
pour la bouée tractée avec Issoire Plage et d'un « chèque-cadeau O.C.I. »
d'une valeur de 10 euros. Chaque partie certifie avoir pris connaissance
des articles du dispositif et s'engage à les respecter.

Fait à le

Le jeune,

Le responsable légal,

DOSSIER D'INSCRIPTION « ARGENT DE POCHE 2022 » 16 – 17 ans

Le projet :

Proposer aux jeunes de 16 à 17 ans de participer pendant 3h30 à des petites missions d'intérêt général en contrepartie d'une bourse « Argent de poche ».

Objectifs éducatifs de la Ville :

- Contribuer à l'animation de la vie sociale, par la participation des jeunes à la réalisation de travaux d'intérêt général
- Permettre aux jeunes de bénéficier d'une bourse « Argent de poche » en contrepartie d'un engagement à la vie de la collectivité

Objectifs pédagogiques du projet :

- Renforcer l'apprentissage par les jeunes des notions de rémunération de l'effort et de financement des projets personnels
- Amener les jeunes à découvrir le monde du travail

(1) rayer la mention inutile

REGLEMENT DE L'OPERATION
« ARGENT DE POCHE 2022 »

NOM : Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Dates de disponibilités :

.....
.....
.....

Vos motivations personnelles pour effectuer une mission « Argent de poche » :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Art. 1 : le dispositif « Argent de Poche » est réservé uniquement aux jeunes de 16 à 17 ans inclus.

Art. 2 : il est attribué une bourse de 15 euros, une entrée au Centre aqualudique d'Issoire, une entrée au Laser game d'Issoire, un bon pour la bouée tractée avec Issoire Plage et un « chèque-cadeau O.C.I. » d'une valeur de 10 euros, au jeune sélectionné en contrepartie d'une mission d'une durée de 3h30 effectuée pour la collectivité.

Art. 3 : le dossier d'inscription doit être rendu, accompagné des documents demandés, dûment rempli et signé au plus tard le 17 juin 2022. Toutes informations erronées entraîneront l'annulation de la mission.

Art. 4 : chaque jeune doit réaliser les tâches demandées et respecter les horaires de travail fixés par la collectivité.

Art. 5 : chaque participant doit adapter sa tenue vestimentaire en fonction des tâches à effectuer. Tout vêtement abîmé lors de la mission ne sera pas remboursé par la collectivité.

Art. 6 : chaque participant s'engage à respecter le personnel et le matériel mis à disposition et à avoir un comportement correct pendant la durée de la mission.

Art. 7 : toute absence injustifiée, tout non-respect du règlement donnent droit à la collectivité de mettre fin à la mission et de ne pas verser la bourse.

Art. 8 : la couverture responsabilité civile de la collectivité assure chaque jeune participant à l'action. Néanmoins, il lui est demandé de fournir une attestation responsabilité civile personnelle.

Art. 9 : la collectivité pourra exclure définitivement un jeune de l'opération en raison d'un comportement excessif.

Art. 10 : la bourse sera à retirer à la Direction des ressources humaines du 1^{er} juillet au 30 septembre 2022 du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h15 à 16h en échange de l'attestation de fin de mission signée du tuteur et avant le 30 septembre 2022.